
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 JUIL. 1992

LE CABINET DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNIQUE

RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT

**LES VOIES DE REFORME POSSIBLE DU FONDS NATIONAL ET
DES FONDS DEPARTEMENTAUX DE PEREQUATION DE LA TAXE
PROFESSIONNELLE**

M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, chargé des Collectivités Locales a présenté mardi 7 juillet, le rapport du Gouvernement remis au Parlement relatif aux voies de réforme possible du fonds national et des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

L'engagement de présenter ce rapport avait été pris par le Gouvernement lors de l'examen de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Les voies de réforme possible présentées dans ce rapport visent :

- d'une part à renforcer le caractère péréquateur du fonds national, de façon à favoriser en priorité les communes et les groupements disposant de faibles ressources fiscales,

- d'autre part à modifier les règles des fonds départementaux de façon à encourager le développement de l'intercommunalité sans pénaliser les petites communes.

Ces voies de réforme sont soumises au Parlement afin qu'il puisse en apprécier les effets.

Ce rapport a été également présenté par M. Jean-Pierre SUEUR devant le Comité des Finances Locales lors de sa réunion de ce mercredi 8 juillet.